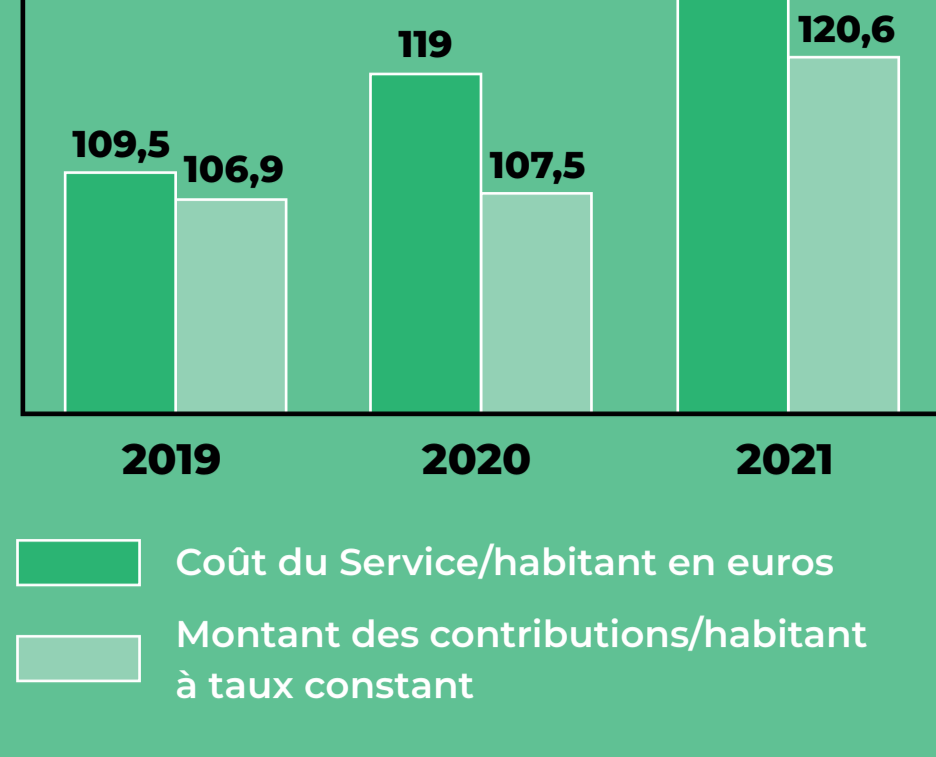




# POURQUOI DÉPLOYER LA TEOMI DANS NOTRE TERRITOIRE ?

## Le saviez-vous ?

Le coût du Service des déchets à l'habitant est passé de **109,5 euros en 2019** à **126,5 euros TTC en 2021**. En 2021, une nouvelle hausse du coût de transport et traitement des ordures ménagères est venue s'ajouter.



## Comment agir ?

### 1 En optimisant la collecte

La CCBA souhaite déployer **de nouveaux modes de collecte**, partiellement aidés par CITEO. **Un nouveau schéma de collecte optimisé, mis en œuvre dès 2022, est actuellement en cours de déploiement.**

AGIR SUR LES MODES DE COLLECTE

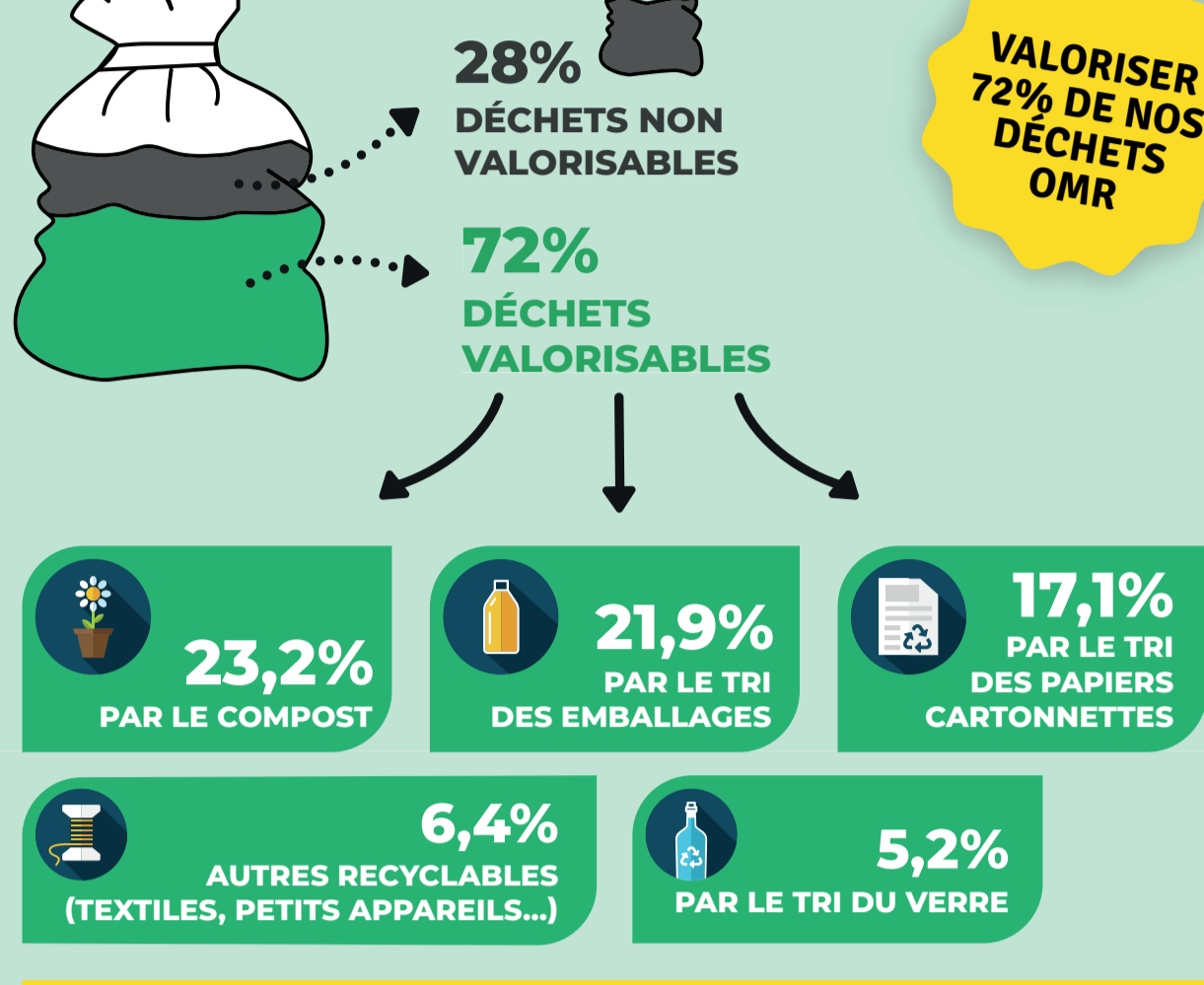


### 2 En réduisant nos ordures ménagères résiduelles (OMR)

En effet, seuls **28%** des déchets présents dans la poubelle d'OMR ne sont pas valorisables.

**72% de ce qui est encore jeté pourrait être recyclé ou évité.**

Cet effort permettrait de réduire de **50%** le coût de traitement aidé (déduction faite des ventes de matériaux et des soutiens), en passant de **147,90 euros** à **72,04 euros la tonne**.



VALORISER 72% DE NOS DÉCHETS OMR

COÛT AIDÉ MOYEN DE TRAITEMENT À LA TONNE : **147,90 € → 72,04 €**



### 3 En pratiquant le compostage individuel & collectif

La poubelle résiduelle étant constituée à **plus de 23%** de déchets organiques biodégradables, **le compostage est une excellente solution pour limiter la quantité de déchets!**

**Le compostage individuel** vous permet de valoriser les déchets organiques en compost directement réutilisable dans vos jardins et vos plantes en pot. Il vous suffit de réserver un endroit pour y installer un **composteur** ou un **lombricomposteur**.

**Le compostage partagé** peut être pratiqué en ville comme à la campagne. Cela consiste à **gérer collectivement le compost dans un quartier** ou en pied d'immeuble.

### 4 En nous préparant à la TEOMI

Avec la TEOMI, chacun devient acteur de sa production de déchets !

Comme la TEOM, la TEOMI sert à financer la collecte et le traitement des déchets de la CCBA. Ce n'est donc pas une taxe nouvelle. Ce qui change, c'est son mode de calcul qui prend désormais en compte le volume de déchets jetés et donc l'utilisation du service.

La TEOMI est composée d'une **part fixe** et d'une **part variable**. Cette **part variable sera calculée sur la base du volume de vos déchets, et non en fonction de leur poids!**

La mesure concerne l'ensemble des propriétaires foncier qui s'acquittent actuellement de la Teom sur le territoire, en maison individuelle ou en habitat collectif.

**TEOM AUJOURD'HUI**

**TAXE FONCIÈRE** : part fixe seulement calculée en fonction de la base foncière

**TEOMI DEMAIN**

**PART FIXE** + **PART VARIABLE**

part fixe réduite + part variable calculée en fonction du volume de déchets collectés (nombre de levées x volume du bac ou nombre de dépôts par badges)



**ZONES COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE**

La **part variable** est calculée sur le nombre de levées du bac d'ordures ménagères associé au volume du bac.



**HABITAT COLLECTIF**

La **part variable** est calculée sur le nombre de levées des bacs d'ordures ménagères puis partagée sur les logements au prorata des charges locatives.



**ZONES COLLECTÉES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

La **part variable** est calculée sur le nombre de dépôts en Point d'Apport Volontaire à l'aide d'un badge personnel.

## Comment cela fonctionne ?



## Comment connaître votre production de déchets ?

C'EST SIMPLE !

- 1 Connectez-vous sur le site internet du Service Collecte : **www.dechet-ccba31.fr** et cliquez sur « **Mon compte déchet** »
- 2 Après inscription, entrez l'identifiant et le **mot de passe** reçus par mail
- 3 Accédez ensuite à votre compte et sélectionnez la rubrique « **Votre production d'ordures ménagères** »



## Et maintenant ?

N'attendons plus ! Réduisons nos déchets dès maintenant en adoptant les bons gestes !

**JE TRIE VIDE ET EN VRAC**

**CARTONNETTES D'EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS\***

- Courriers, lettres et enveloppes
- Journaux, magazines et catalogues
- Cartonnettes d'emballages

\* Tous les papiers se trient et se recyclent

**JE TRIE VIDE ET EN VRAC**

**EMBALLAGES PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES**

- Briques alimentaires
- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages en métal

Tous les autres emballages en plastique : films, sachets, sacs, pots, barquettes...

**JE TRIE VIDE ET EN VRAC**

**EMBALLAGES EN VERRE**

- Bouteilles, pots, et bocaux en verre

**JE TRIE EN SAC FERMÉ DE 30 LITRES, PROPRE ET SEC**

- Vêtements et linge de maison
- Chaussures (par paires) et petite maroquinerie. Même usés, ils seront valorisés.

**JE TRIE DÉCHETS COMPOSTABLES**

- Epluchures de fruits et légumes, reste de repas, marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier

ENVIE DE COMPOSTER ? CONTACTER LE 05 61 50 99 00

**CE QUI RESTE APRÈS LE TRI**

**ENCORE UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**  
05 61 50 99 00  
accueil@ccba31.fr  
www.dechet-ccba31.fr

